

# Saint-Sym'info

INFORMATIONS MUNICIPALES

N°116 • MARS 2025



## FINANCES LOCALES : PRÉSERVER ET INVESTIR

 [saintsymphoriendozon.fr](https://www.saintsymphoriendozon.fr)

# Sigerly

LE SYNDICAT DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE ASSURE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LE COMPTE DE LA VILLE.

## CHIFFRES

Fondé en 1935, le Sigerly est organisé en syndicat mixte ouvert. Il regroupe la Métropole de Lyon et 65 communes, dont Saint-Symphorien-d'Ozon depuis 2003, soit un bassin de 950 000 habitants. Il est composé d'un président, de huit vice-présidents, de 86 délégués titulaires et de 59 agents. Au niveau local, les élus référents sont Guy Perrusset (titulaire) et Jean-Louis Odet (suppléant).

## MISSIONS

À Saint-Symphorien-d'Ozon :

- Distribution publique d'électricité et de gaz
- Éclairage public
- Dissimulation des réseaux
- Conseil en énergie partagé (amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics)
- Infrastructure de recharge de véhicules électriques

## ACTIONS

- **Réalisé** : remplacement des points lumineux par des leds, moins énergivores
  - **En cours** : suivi énergétique des bâtiments communaux
  - **1<sup>er</sup> trimestre 2025** : mise en place de deux bornes de recharge pour véhicules électriques
- > [www.sigerly.fr](http://www.sigerly.fr)

## FOCUS



Borne de recharge, rue de la Piscine

Deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques seront prochainement en service : l'une à l'angle de la rue de la Piscine (photo), l'autre au Parc municipal. Avec celle de la rue Thomas Blanchet (face au U Express), le parc symphorinois comptera trois bornes, gérées par Izivia.

Les tarifs sont fixés en fonction de la puissance des bornes, avec un forfait nuit. Ces points de recharge ouverts au public sont indispensables pour soutenir la croissance de la mobilité électrique.

### Autres syndicats :

- Eau : Syndicat intercommunal des eaux de Communay et région
- Assainissement : Smaavo (Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon)
- Déchets ménagers : Sitom Sud Rhône

## Restons informés

### Publication mensuelle de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (sauf en août)

Directeur de la publication : Pierre Ballesio  
 Conception graphique : Latitude Saint-Herblain  
 Couverture : d'après Adobe Stock  
 Mise en page : Catherine Ornon  
 Photos : ville de Saint-Symphorien-d'Ozon sauf mention  
 Impression : IML  
 Tirage : 2 700 exemplaires  
 Distribution : services techniques municipaux



Hôtel de Ville  
 24 rue Centrale  
 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon  
 04 78 02 36 36

- [www.saintsymphoriendozon.fr](http://www.saintsymphoriendozon.fr)
- [www.lavillalouvier.fr](http://www.lavillalouvier.fr)

- ✉ • [mairie@saintsymphoriendozon.fr](mailto:mairie@saintsymphoriendozon.fr)
- 📘 • Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon
- Espace Louise Labé

### Application « Saint-Sym' » :

- Info / Signalement / Notification
- Pensez à sa mise à jour!

Si vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres, signalez-vous!

## CRÈCHE : DES ACTIVITÉS D'ÉVEIL

### Semaine de la petite enfance

La Coccinelle renouvelle sa participation à la semaine nationale de la petite enfance qui se tiendra cette année du 17 au 21 mars. Divers ateliers matinaux (de 10 h 00 à 11 h 00) en compagnie des parents favoriseront l'éveil des enfants : musique, danse, peinture, jeux d'eau, sortie chez le producteur voisin de légumes.

### Journées des métiers

Après la découverte de sports à l'occasion des Jeux Olympiques en 2024, place à celle des métiers ! Les petits seront immergés dans leurs locaux chez un fleuriste, dans un spa ou un restaurant puis les plus grands se rendront dans des commerces symphorinois.



Les enfants ont ouvert une boutique éphémère de fleurs à La Coccinelle, le 18 février ! Au programme : décoration de fleurs en bois, land art, collage nature et remise de diplômes de fleuriste.



## ÉDITO



Le budget 2025 a été voté !

Ce budget reflète notre volonté de préparer l'avenir avec responsabilité. Il nous permet de poursuivre nos efforts en matière d'éducation, de santé et de vie associative, trois piliers essentiels pour le bien-être de tous.

La rentrée scolaire 2025 marquera la fin des travaux engagés pour l'extension du groupe scolaire des Marais et la création des espaces de restauration.

La santé, quant à elle, reste une priorité avec la création d'une maison médicale pour renforcer l'accès aux soins, la diversité de l'offre et éviter le départ de nos soignants.

La vie associative, véritable ciment de notre communauté, bénéficiera également de soutiens accrus, notamment par la rénovation énergétique de bâtiments mis gracieusement à la disposition des associations.

**« Ce budget, fruit d'un travail collectif et d'une vision partagée, est le reflet de notre ambition pour notre commune. »** Il traduit notre volonté de gérer avec rigueur tout en investissant pour l'avenir.

Continuons à œuvrer ensemble pour le bien-être de tous et le plaisir de vivre à Saint-Symphorien-d'Ozon.

### Pierre Ballezio

Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon

Président de la Communauté de communes du pays de l'Ozon

## Agenda



### Conseil municipal

**Mardi 18 mars**

Séance publique à 19 h 00 en mairie



### Réservations Pass Vacances printemps

**Mercredi 19 mars**

à 7 h 00 – en ligne via l'Espace Famille

## EMPLOI SAISONNIER OU EN ALTERNANCE : RENDEZ-VOUS AU FORUM

Le forum organisé par la CCPO aura lieu mercredi 19 mars, de 14 h 00 à 17 h 00 au gymnase Ravareil. L'objectif est de favoriser les emplois de proximité pour les jeunes du territoire de l'Ozon. Cette nouvelle édition s'ouvre également aux contrats en alternance.



## EN SEPTEMBRE, LES CARS DU RHÔNE DEVIENDRONT TCL

À la rentrée, les trois réseaux historiques de transports en commun que sont TCL, Cars du Rhône et Libellule ne feront plus qu'un : le réseau TCL.

### Quelles nouveautés sont à prévoir ?

- Une nouvelle numérotation des lignes sur l'ensemble du territoire.
- Un titre de transport unique pour voyager dans le département. Ce dernier sera découpé en cinq zones géographiques (de 1 pour Lyon et les communes alentour à 5 pour le Beaujolais, l'Ozon étant en zone 2). En fonction des zones traversées, la tarification sera différente.

Les abonnements scolaires jeunes seront disponibles à la vente à partir de début juin. Les autres abonnements le seront à partir du 20 août.

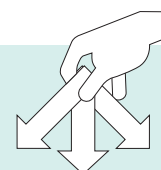
- Une information homogénéisée : signalétique, site web, application mobile, plateformes d'appels couvriront l'ensemble du réseau.

> + d'infos : carsdurhone.fr ; sytral-mobilites.fr



## SITOM : PAIEMENTS EN LIGNE OPÉRATIONNELS

L'achat d'un bac gris (ordures ménagères) ou d'un composteur (déchets alimentaires et végétaux) peut désormais s'effectuer en ligne par carte bancaire. Il suffit pour cela de créer un compte sur le site [www.sitom-sud-rhone.com](http://www.sitom-sud-rhone.com). Le règlement par chèque est toujours possible.



## La déchetterie À L'HEURE D'ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, la déchetterie pour les particuliers sera ouverte aux jours et heures suivants :

- lundi, mercredi, vendredi, samedi : 8 h 30 – 12 h 00 ; 14 h 00 – 18 h 00
- mardi : 8 h 30 – 12 h 00
- jeudi : 14 h 00 – 18 h 00

> Déchets acceptés et refusés, conditions d'accès : <https://www.sitom-sud-rhone.com>

## A la page

**Rencontre entre Simon Parcot, auteur, philosophe, montagnard** et ses lecteurs pour la sortie de son livre *Le chant des pentes*, le 13 février à la bibliothèque.



## Questions-Réponses

**Les collégiens en classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, option journalisme**, se sont rendus en mairie pour interroger le maire Pierre Ballesio, le 10 février. Son parcours, ses fonctions, l'actualité et les projets ont été abordés. L'entretien fera l'objet d'un article dans leur journal mensuel *Les Plumes de Prévert*.

## À table

**Repas offert aux seniors** par le Centre communal d'action sociale et la Ville, dimanche 9 février à l'espace Louise Labé. Au menu : un bon repas, de la musique, de la danse et de la joie !



## Lauréats

**Réception des gagnants et des commerçants** pour le résultat du jeu de l'anomalie, le 20 janvier à l'Orangerie. 30 magasins observés, 70 participants, 26 familles récompensées, zéro ou une faute comptabilisée et de beaux lots à la clef !

**BUDGET**

## Finances locales : préserver et investir

LE BUDGET 2025 TRADUIT LA MAÎTRISE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA CAPACITÉ À INVESTIR POUR DE GRANDS PROJETS AU SERVICE DES HABITANTS : ÉCOLE, SANTÉ, VIE ASSOCIATIVE. IL A ÉTÉ ADOPTÉ LE 11 FÉVRIER.

BUDGET  
COMMUNAL

**19,5**  
millions

FONCTIONNEMENT

**7 546 000 €**

INVESTISSEMENT

**12 017 000 €**

- restes à réaliser 2024 : 7 364 826 €
- dépenses nouvelles 2025 : 4 653 000 €

### FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et d'entretien du patrimoine communal, qui bénéficient aux administrés et aux associations.

La hausse des prix (matières premières, énergies, hausse de l'amende SRU\*...) vient augmenter le montant des dépenses de fonctionnement.

- **Aménagement du territoire & Urbanisme** : 240 415 €
- **Voirie & Réseaux divers** : 75 300 €
- **Cadre de vie & Environnement** : 125 000 €
- **Bâtiments communaux** (entretien, nettoyage, maintenance) : 206 500 €
- **Crèche** : 22 700 €
- **Centre de loisirs** : 62 500 €
- **Vie scolaire** (conseil municipal des enfants, voyages scolaires, spectacle de fin d'année, garderie périscolaire, restaurant scolaire, participation au fonctionnement de l'école privée, utilisation d'une piscine extérieure) : 492 000 €
- **Animations** : 66 200 €
- **Vie culturelle** (archives, bibliothèque, espace Louise Labé, La Villa Louvier) : 181 300 €
- **Informatique** : 152 000 €
- **Communication** : 43 000 €
- **Finances** : 2 204 000 € (dont 26 000 € : eau ; 275 000 € : électricité ; 146 000 € : gaz ; 45 000 € : assurances)
- **Ressources humaines et indemnités des élus** : 3 437 000 €
- **Subvention au Centre communal d'action sociale** : 115 700 €

#### TAXES LOCALES

Les taux communaux sont identiques depuis 2010, soit :

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : 11,95 %
- **Taxe sur le foncier bâti** : 26,79 % (taux communal + taux départemental regroupé)
- **Taxe sur le foncier non bâti** : 47,11 %

Les perspectives de recettes des impôts directs locaux s'élèvent à 3,15 millions.

#### SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

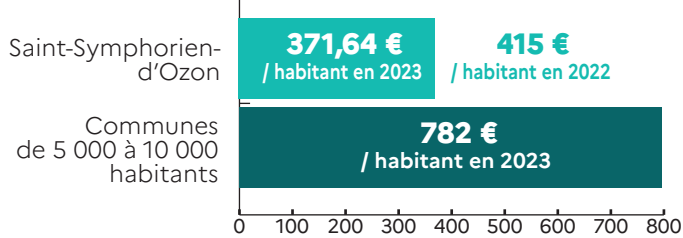
Une enveloppe de 40 000 € soutient les associations locales.

\* Loi Solidarité et renouvellement urbain. Le nombre de logements sociaux étant en-dessous du pourcentage imposé, la commune est redevable d'une amende compensatrice de 200 000 €.

## EMPRUNT

**2 600 000 €** pour la maison médicale.  
Les loyers des professionnels de santé permettront de rembourser cet emprunt.

### Ratio de l'encours de la dette



Chiffres de l'Observatoire des finances de la gestion publique locale



La future maison médicale sera aménagée dans la Maison des associations, rue Thomas Blanchet.

## INVESTISSEMENT

En 2025, la commune continue de prioriser la rénovation énergétique pour les futurs travaux d'investissement.



### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

**402 250 €**

- Subventions pour la création de logements sociaux (route d'Heyrieux, route de Corbas)
- Subventions pour l'opération façades
- Extension de réseaux
- Acquisition immobilière à UTEI (rez-de-chaussée de l'ancien Crédit agricole, place Jean Flacher)

### VOIRIES & RÉSEAUX DIVERS

**134 000 €**

- Réfection de terrains de tennis
- Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique
- Acquisition d'une nouvelle tondeuse



### CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

**90 800 €**

- Réfection des chemins ruraux
- Corbeilles de ville
- Abri football
- Clôture aux jeux de boules des Marais



### PATRIMOINE

**3 407 200 €**

- Étude et travaux pour le projet de maison médicale
- Mise en conformité des bâtiments
- Rénovation énergétique (isolation toitures, panneaux photovoltaïques)
- Remplacement de la chaudière des Floralies par une pompe à chaleur
- Changement des velux de l'école des Marais
- Dispositif de sécurité sur le parking de l'école des Marais
- Réhabilitation de bureaux à l'hôtel de ville



### VIDÉOPROTECTION

**58 500 €**

- Installation de nouvelles caméras



### VIE CULTURELLE

**42 460 €**

- Restauration du parquet du salon des mariages en mairie
- Encintes
- Pendrillon/Frise cadre de scène pour l'espace Louise Labé.



### INFORMATIQUE

**55 100 €**

- Logiciels métiers
- Renouvellement d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs, notamment pour les écoles



# CIMETIÈRE COMMUNAL : UN ESPACE PARTAGÉ À PROTÉGER

## Point en quelques thématiques

### CAVEAU PROVISOIRE

Il peut être utilisé dans l'attente du choix et du lieu de la concession, en raison de travaux sur la concession ou pour la construction d'un caveau.

### CAVURNE

Matérialisé par une dalle de fermeture au sol, il peut être recouvert d'un monument cinéraire. Il accueille jusqu'à cinq urnes.

### COLUMBARIUM

Cases fermées hors sol pouvant contenir trois urnes et sur lesquelles il est possible d'apposer une plaque, une photo ou de déposer des fleurs.

### DROIT À L'INHUMATION

Pour reposer au cimetière communal, il faut remplir l'une des conditions suivantes :

- être décédé dans la commune ;
- être domicilié dans la commune ;
- bénéficier d'une concession familiale ;
- être inscrit ou remplir les conditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger.

### DURÉE DES CONCESSIONS

- 5 ans pour les emplacements en terrain commun destinés à l'inhumation des personnes pour lesquelles il n'a pas été sollicité de concession de terrain.
- 15 ans renouvelables pour les columbariums et caverne.
- 15 ou 30 ans renouvelables pour les concessions de terrain.
- Certaines concessions sont dites perpétuelles mais ne sont plus proposées en vente par la ville.

Les concessions sont renouvelables à la date d'échéance, au tarif en vigueur. La mairie contacte les familles avant ce terme. À défaut de renouvellement, elle pourra les reprendre deux années révolues après l'expiration de la période.

Si vous laissez gravement se dégrader une concession (monument affaissé, aspect délabré, invasion de ronces par exemple), la commune peut constater son état d'abandon. Les restes des personnes exhumées des concessions reprises par la ville sont inhumés à perpétuité dans l'ossuaire communal et consignés sur un registre ossuaire.

### ENTRETIEN

Les particuliers doivent entretenir leur concession. Ils pourront entreprendre des travaux après autorisation du maire.

La ville se charge de l'entretien des allées. 22 000 euros sont prévus au budget 2025 pour le dévoiement des réseaux



d'eaux, l'achat de plaques réglementaires (tombes échues), la reprise de concessions.

### JARDIN DU SOUVENIR

Il est dédié à la dispersion des cendres du défunt. Une plaque nominative peut être installée au monument.

### OSSUAIRE

Le cimetière dispose de trois ossuaires qui contiennent les cercueils individuels de défunts dont la concession funéraire a été reprise.

### TOMBE

Il existe des tombes simples ou doubles (jusqu'à trois ou six cercueils). Leur capacité peut être augmentée si on procède à la réduction des corps (reliquaires).

La tombe peut être :

- individuelle : réservée à la personne qui l'a acquise ;
- collective (ou nominative) : destinée aux personnes désignées dans l'acte de concession ;
- familiale : pour la personne qui l'a acquise et les membres de sa famille.

### URNE

Elle peut être scellée sur un monument, déposée dans une concession, une case de columbarium ou une caverne.

- Règlement du cimetière, tarifs et devis types d'opérateurs funéraires (crémation, inhumation) : [www.saintsymphoriendozon.fr](http://www.saintsymphoriendozon.fr)
- Permanences mairie : lundi et mardi : 8 h 00 – 12 h 00 ; jeudi : 13 h 30 – 17 h 30



## EN COVOIT' RENDEZ-VOUS, UN NOUVEAU SERVICE DE COVOITURAGE

En Covoit' Rendez-vous est un nouveau service de mobilité qui souhaite faciliter la pratique du covoiturage à l'échelle des territoires lyonnais : pays de l'Ozon, est lyonnais, pays mornantais, vallée du Garon, Métropole de Lyon... Il est destiné aux habitants et travailleurs dans leurs trajets quotidiens : domicile-travail, loisir-travail, école-travail.

Opéré par l'application Karos, le service permet aux usagers passagers et conducteurs d'être mis en relation et de covoiturer ensemble en quelques clics. Des trajets sont financés par les collectivités dont la Communauté de communes du pays de l'Ozon.



Application Karos

## LE CHAUFFAGE AU BOIS RÉGLEMENTÉ

Saint-Symphorien-d'Ozon fait partie des communes incluses dans le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise. À ce titre, l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2024 précise que l'utilisation de tout appareil de chauffage au bois à foyer ouvert sera interdite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026. L'emploi de tout appareil de chauffage au bois fabriqué avant 2002 sera interdit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2028. Des mesures à prendre en considération pour son habitation.

### Des aides financières

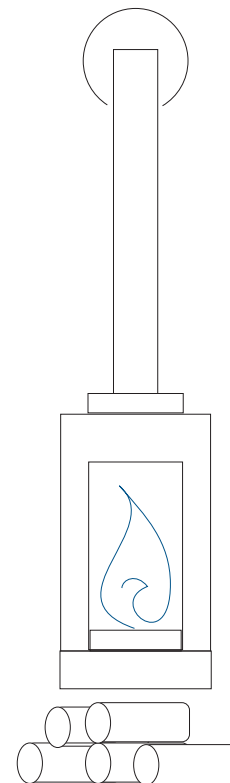
Une aide financière est mise en place par la CCPO pour le remplacement d'anciens systèmes de chauffage au bois et cuisine au bois non performants par des appareils labellisés Flamme Verte. Le montant du fonds air-bois est de 1 000 € par foyer sans conditions de revenus et peut s'élever à 1 500 €. Cette aide complète celles que l'État met à disposition pour accompagner les ménages dans leur transition énergétiques telles que Ma Prime Rénov, les certificats d'économie d'énergie, l'éco-prêt à taux zéro.

> [www.pays-ozon.com/fonds-air-bois](http://www.pays-ozon.com/fonds-air-bois)

### Des conseils

L'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (Alte 69) encourage, promeut et anime la mise en œuvre de la transition énergétique. Elle accompagne notamment les habitants dans leurs démarches d'économie d'énergie, de projets de rénovation, d'installation et d'utilisation d'énergies renouvelables et d'innovations énergétiques. C'est un service d'intérêt général, neutre et indépendant.

> Permanences gratuites, sur rendez-vous les derniers vendredis de chaque mois au siège de la CCPO (1 rue du Stade) : 04 37 48 25 90 ; formulaire en ligne sur [www.alte69.org](http://www.alte69.org).



## Horizons 2020

Le budget a été voté le 11 février, suite au débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) qui s'est tenu le 28 janvier, et qui a permis à l'opposition de poser toutes les questions qu'elle souhaitait sur les projets portés par notre majorité et leur financement.

Il aura été surtout question, et c'est normal, de celui de la maison médicale, dont les travaux de remise en état coûteront au total 2,6 millions d'euros. Cette somme sera financée par le biais d'un emprunt sur trente ans, dont les échéances seront en large part compensées par les loyers que les professionnels de santé verseront à la commune.

Il faut, dans la gestion d'une collectivité comme dans celle d'un ménage, choisir. C'est ce que nous avons dit à nos contradicteurs à l'occasion de ce débat serein et respectueux, comme nous l'avions dit à la population lors de la cérémonie des vœux et que nous réaffirmons ici : nous avons pris notre décision dans la seule considération de l'intérêt général, qui consiste en l'occurrence à préserver une offre de soins de qualité pour nos administrés. Toutes les autres solutions ont été examinées, et dans l'idéal nous aurions préféré que cette maison médicale voie le jour dans la future zone urbanisée du Dessous du Palais. Attendre la finalisation de ces travaux d'aménagement, qui n'ont pas encore commencé, nous aurait exposés au risque de voir partir des praticiens. Quand l'on sait à quel point il est difficile pour chacun de nous d'obtenir un rendez-vous ou de trouver un médecin traitant, nous avons renoncé à prendre ce risque, en aménageant l'actuelle maison des associations.

Cet avant-dernier budget de la mandature (déjà !) porte d'autres chantiers structurants, comme la réhabilitation de la salle Henri Cochet, ainsi que d'importants investissements sur la rénovation énergétique de nos bâtiments, réglementairement obligatoire.

Nous financerons également la réfection des cours de tennis, l'acquisition de caméras de vidéosurveillance, la modernisation et la sécurisation de nos parcs et systèmes informatiques, etc.

Ces dépenses nouvelles représentent une somme d'environ 4,6 millions d'euros.

Vous pouvez ainsi constater que notre équipe, jusqu'au terme de son mandat, aura déployé son programme électoral, ce que démontre, une nouvelle fois, ce budget 2025.

Au terme de ce processus débuté en octobre, nous souhaitons vous renouveler nos remerciements pour la confiance dont vous nous honorez, puisque si vous nous en transférez la gestion, ces deniers publics sont bien les vôtres.

## Ozon l'Avenir

La stabilité des taxes mise en avant par la majorité, cache une réalité bien préoccupante. Pour maintenir ce montant inchangé, des sacrifices importants sont faits :

Réduction des services publics : De nombreux services essentiels n'ont pas évolué, ont été réduits ou même supprimés. :

- Fermeture du relais d'assistantes maternelles
- Suppression des intervenants dans les écoles, limitation du nombre d'atsem
- Suppression d'un poste de policier municipal
- Fermeture de la piscine
- Limitation des accès aux équipements durant les congés scolaires
- Plan canicule pour nos anciens et plus généralement stagnation des services qui leur sont destinés

Augmentation des tarifs : Les prix des services publics maintenus ont fortement augmenté limitant ainsi l'accès de tous nos concitoyens à des services de qualité et pesant lourdement sur leurs finances que ce soit pour l'enfance avec les restaurants et services périscolaires ou la culture avec les spectacles à la salle Louise Labé.

L'augmentation des prix des services publics n'est pas qu'une question d'équilibre budgétaire, c'est un choix politique qui, plutôt que de chercher des alternatives, choisit de transférer la charge sur les épaules des citoyens. C'est rompre la solidarité entre citoyens.

Recours à l'emprunt : La dette a grimpé de 4,6 millions en 7 ans. Cette politique transfère la charge financière des décisions d'aujourd'hui sur les générations futures sans leur en apporter le bénéfice.

Il est de notre responsabilité collective de trouver un équilibre entre la gestion des finances de notre commune et le maintien de services publics de qualité, accessibles à tous, sans sacrifier nos finances ou celles de nos administrés.

Nous avons régulièrement demandé de réévaluer les priorités budgétaires et notamment plutôt que de privilégier le patrimoine immobilier prestigieux, valoriser le bon usage de celui existant et investir dans des services essentiels pour nos concitoyens.

La Villa Louvier, quasi déserte et gouffre financier au quotidien, les deux maisons médicales, projet flou et sans garantie sont les illustrations les plus flagrantes de ces dérives.

Nous sommes favorables à une maison médicale adaptée à vos besoins et à ceux des professionnels. Nous avons proposé des alternatives plus équilibrées et centrées sur les usagers mais la municipalité s'entête à ne pas écouter. Ensemble, faisons entendre notre voix pour donner une orientation nouvelle.

## espace Louise Labé

### > Cinéma+



**La Pampa**  
Mar. 4



**God save the Tuche**  
Ven. 7



**L'Attachement**  
Mar. 11

### > Humour



**Jean-Rémi Chaize :**  
**« Après moi le déluge »**  
Ven. 14  
20 h 30



**À bicyclette !**  
Mar. 18



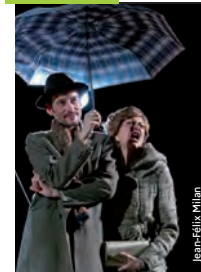
**Dis-moi juste que tu m'aimes**  
Ven. 21



**A real pain**  
VOST  
Mar. 25

\*Séances à 20 h 00

### > Théâtre



**Les Insomniaques, petit cabaret des gros foutus**  
Ven. 28  
20 h 30

## Bibliothèque

### Lectures enfantines

0-3 ans : mer. 12 à 10 h 30  
4 ans et + : mer. 26 à 10 h 30

### Ciné mômes

Merc. 12 à 16 h 00 (dès 4 ans)

### Permanence numérique

Jeu. 13 de 15 h 30 à 17 h 00

### Dictée (ados/adultes)

Sam. 15 à 13 h 45  
Orangerie - Sur inscription

### Film Donne-moi des ailes

Merc. 19 à 20 h 00  
espace L. Labé - Entrée gratuite



### Jouez le jeu !

Sam. 5 avril  
de 10 h 00 à 12 h 00  
Jeux de société sur place

## La Villa Louvier

### Exposition

Samedis  
De 14 h 00 à 17 h 00

Histoire locale, savoir-faire, milieux naturels  
Panneaux, films, objets, remise d'un livret complémentaire  
Entrée gratuite  
[www.lavillalouvier.fr](http://www.lavillalouvier.fr)

Les visites de classes sont agrémentées d'un questionnaire.



## Vie associative

### Printemps d'Ozon Courir

Dim. 9 mars  
5 km, 10 km nature, trail de 20 et 30 km, course enfants  
Départs échelonnés de 8 h 15 à 11 h 00 depuis l'espace L. Labé

### Le mâchon de l'APEL

Dim. 16 mars  
De 9 h 00 à 15 h 00 à l'espace L. Labé  
Par l'APEL de l'école Saint Claude la Colombière  
Ouvert à tous  
Enfant : 8,50 € – Adulte : 17 € – Planche : 15 et 20 €



### Marche printanière

Dim. 6 avril  
3 parcours  
Départ entre 8 h 00 et 11 h 00 depuis l'espace L. Labé  
Marche et ravitaillement : 6 € ;  
marche et repas : 12 € ;  
repas sans randonnée : 10 €  
Handisport val d'Ozon :  
06 87 71 95 07

# LE CONCOURS DE DESSINS INTER-ÉCOLES PROPOSÉ PAR LA MAIRIE A ÉTÉ REMPORTE PAR :

Les CE1 de  
Naima Kouidri  
à l'école du Parc

Les moyennes  
et grandes  
sections de Coralie  
Bousset à l'école  
des Marais



Les CM1 de  
Sophie Jardin  
à l'école des  
Marais



Les CM1 de l'école des Marais.

Félicitations aux 19 classes  
pour leur participation et  
leur créativité !  
Rendez-vous en fin d'année  
pour un nouveau défi !

